



**République algérienne démocratique et populaire  
Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche  
scientifique**



**Université : Saad Dahleb – Blida I –  
Institut d'architecture et urbanisme**

**MASTER EN ARCHITECTURE**

Option : Architecture et patrimoine

**Thème :**

**Le patrimoine architectural du 20eme siècle :**

**Monographie de la Maison Rannou à Touggourt : une friche agricole  
À classer et à préserver**

**Présenté par : FEKHAR ISLEM**

**Sous la direction de : Mme HAOUI BENSAADA SAMIRA**

**Soutenu le : 22/10/2015**

**Devant le jury :**

- ❖ MR . AIT SAADI
- ❖ Mme. ALICHE

Promotion : 2014 – 2015

# Monographie du maison Rannou

## Sommaire

### **I. Chapitre 01**

1. Introduction générale .....	08
2. Evolution du concept du patrimoine architecturale en algérie ..	09
3. Les biens culturels immobiliers .....	10
4. Le patrimoine architectural du 19 <sup>ème</sup> et 20 <sup>ème</sup> siècle en algérie .....	11
5. Diversité du patrimoine architectural colonial en algérie .....	12
6. Présentation et choix du thème (cas d'étude): .....	14
l'exploitation de la maison Rannou	
7. Problématique.....	15
8. Objectifs.....	15
9. Méthodologie de recherche.....	15

### **II. Chapitre 02 :**

1/ références stylistiques des édifices de période coloniale en Algérie :

- Le style néoclassique .....
- Le style néo-mauresque.....

2/ exemples d'édifices du 19<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> siècle classés en Algérie.....

### **III. chapitre 03**

1. Contexte urbain de l'édifice .....	24
2. Environnement immédiat de la ferme Rannou .....	25
3. Présentation de la ferme Rannou.....	25
4. Evolution historique de la bâtisse .....	27
5. Reportage photographique et descriptif.....	29
6. Dossier graphique et fiches.....	32

## Monographie du maison Rannou

- a. Etude de bâti : dossier architectural
- b. Les valeurs patrimoniales et paysagères
- c. Références stylistique

Bibliographie .....37

Annexes.....39

## REMERCIEMENTS

Mes remerciements s'adressent tout d'abord à ALLAH le tout puissant et à son prophète MOHAMED (paix et salut sur lui) pour les chances qui me sont offertes pour réaliser ce travail, et atteindre mon objectif pour la réussite dans mes études universitaires et l'obtention de mon diplôme d'architecte.

"J'adresse mes remerciements aux personnes qui m'ont aidé dans la réalisation de ce mémoire.

En premier lieu, je remercie Mme Adjali ( mon professeur d'atelier ) qui m'a guidé dans mon travail en Atelier et m'a aidé à trouver des solutions pour avancer, ainsi que dans ma formation.

Je remercie aussi Mme Foufa, porteur du Master Patrimoine et Mme Messikh , responsable de l'Atelier Reconversion.

Je désire aussi remercier tous mes enseignants de mon cursus ( Mr boukarta, Mr derdar) , qui m'ont fourni les outils nécessaires à la réussite de mes études universitaires. Permettez-moi de vous témoigner ma profonde gratitude. Je tiens à les remercier pour nous avoir incités à travailler en mettant à notre disposition leurs expériences et leurs compétences.

Je tiens à exprimer toute ma reconnaissance à ma Directrice de mémoire Madame Haoui Samira . Je la remercie de m'avoir encadré, orienté, aidé et conseillé.

Vous m'avez accordée votre confiance en acceptant de diriger ce mémoire, malgré la distance et les multiples occupations qui sont les vôtres. Votre ouverture d'esprit et surtout l'intérêt que vous portez à cette science qui font de vous une source intarissable à laquelle tout étudiant devrait s'abreuver. Trouver ici le témoignage de ma profonde gratitude et de mes sincères remerciements.

## Monographie du maison Rannou

J'exprime également au président et à l'ensemble des membres du jury de notre mémoire, notre gratitude pour nous avoir honorés en acceptant de juger ce modeste travail.

La réalisation de ce mémoire a été possible grâce au concours de plusieurs Personnes à qui je voudrais témoigner toute ma reconnaissance.

À tous ces intervenants, je présente mes remerciements, mon respect et ma gratitude.

Je voudrais exprimer ma reconnaissance et mes remerciements envers mes trois amis ; OUDJOUADJ YOUCEF, SEMMAR AYOUB , mon binom BENSALÉM RIAD , avec qui j'ai travaillé sur Témacine et Touggourt pendant deux années, durant lesquelles on a visité des sites au sud du pays et on a découvert le vrai travail de groupe sur terrain et ses difficultés. A tous mes collègues qui m'ont apporté leur support moral et intellectuel tout au long de mes études universitaires, trouvent ici mes plus profonds remerciements.

Aussi je tiens à travers ce travail, remercier particulièrement mes amis d'enfances AUSSAOUI ABDERHMANE. OUMRI OUSSAMA ,ARBI ZAKI . HAMOUCHE MASSI. TOCHOKACHE BADIS AMIRI HOCINE ., Pour sa sincère amitié et confiance, et à qui je dois ma reconnaissance et mon attachement.

Au terme de ce travail, je saisis cette occasion pour exprimer mes vifs remerciements à toute personne ayant contribué, de près ou de loin, à la réalisation de ce travail, et à l'aboutissement de mon mémoire, je voudrais citer mes collègues et tous les gens de Médéa en particulier ( abderrahman , housem et les autres que je n'ai pas cité ainsi que leurs parents ).

Enfin, je remercie tous mes Ami(e)s et collègues de Blida que j'aime tant, à qui je voue mon respect et ma gratitude.

## DEDICACES

Je dédie ce travail :

A mon père MOHAMED FEKHAR en signe de reconnaissance de l'immense bien que vous avez fait pour moi concernant mon éducation qui aboutit aujourd'hui a la réalisation de mon mémoire et l'obtention de mon diplôme. Recevez à travers ce travail, toute ma gratitude et mes profonds sentiments. Que Dieu le tout puissant soit à vos côtés et vous accorde une meilleure santé (amen).

A ma mère pour m'avoir donnée la vie et la joie de vivre.

Ta bonne éducation, tes conseils et tes bénédictions n'ont jamais fait défaut, que

Dieu le tout puissant te le rendra et te protègera et exhaussera tes vœux in CHAA ALLAH (amen).

A mon oncle pour ses conseils et son soutien inlassable.

*1) CHAPITRE 01*

**INTRODUCTION GENERALE**

### 1/ INTRODUCTION GENERALE

Durant deux années dans le master architecture et patrimoine nous avons découvert la dimension patrimoniale que peut avoir une ville, un ksar, un édifice ou une simple maison. Nous avons vu des minarets, des coupoles, des mosquées..., nous avons aussi touché des murs en terre, en pierre, des troncs de palmiers et autre, et ce dans le cadre de nos travaux en atelier pour la préparation du PFE. Le cadre du projet était le ksar de Témacine.

Nous avons aussi constaté que des édifices de valeur patrimoine sont dans un état dégradé à cause de l'absence de protection et mise en valeur pourtant que ces édifices ont une grande valeur historique.

Dans notre mémoire de Master, nous nous intéressons à un patrimoine immobilier particulier : La Maison Rannou, se trouvant à proximité du ksar de Témacine à Touggourt dans la région de Oued Righ .



Figure 1 la découverte de l'édifice -source auteur



### 2) Evolution du concept du patrimoine architecturale en Algérie <sup>1</sup> :

Si l'architecture locale n'a pas, dans un premier temps, suscité d'intérêt, Napoléon III, à l'occasion de ses visites en Algérie en 1860 puis en 1865, sera favorable à une politique de mise en valeur de la culture locale. Ses recommandations pour une ouverture aux arts et à l'architecture du pays, vont poser les jalons d'une approche patrimoniale de l'architecture et des monuments de l'Algérie. Plus tard, en 1872, Edmond Duthoit avec son étude sur la conservation des monuments arabes<sup>2</sup> va jouer un rôle prépondérant dans la construction d'un savoir sur les monuments de l'Algérie. Il crée ainsi un cadre privilégié pour la reconnaissance et l'identification des monuments de l'Algérie, fondé principalement sur un transfert de conception et de méthode en matière de conservation.

En 1880, Il sera nommé architecte en chef des monuments historiques, inaugurant ainsi l'une des premières structures du patrimoine en Algérie et les premières expériences de restauration. En 1887, la loi relative à la conservation des monuments et objets d'art ayant un intérêt historique et artistique est promulguée. Elle va ainsi asseoir les bases juridiques de l'action du service des monuments historiques de l'Algérie. La première liste officielle des monuments historiques est établie cette même année et comptera sept monuments. La seconde, dressée en 1900 rassemblera un total record de 84 monuments classés. Avec la loi de 1930, les concepts de patrimoine et de monuments sont étendus aux ensembles naturels.

Outre les considérations historiques, les dimensions scientifiques, légendaires et pittoresques fondent pour la première fois la définition des valeurs patrimoniales. La loi de septembre 1941 apporte quant à elle, les éléments de réglementation des fouilles archéologiques. En février 1943, la loi instituant les «abords» de 500 mètres autour des monuments classés et inscrits est promulguée, introduisant ainsi une valorisation du monument dans sa relation à son environnement. Indissociable de la législation patrimoniale en vigueur en métropole, c'est donc sur une perception moderne et occidentale du patrimoine et du monument historique que sont fondées la législation et les pratiques de protection du patrimoine en Algérie. A l'indépendance, l'état algérien préoccupé par les tâches urgentes de reconstruction, conserve les cadres législatif et administratif hérités de la présence française en Algérie dans ses dispositions non contraire à la souveraineté algérienne. Ce n'est qu'en 1967 que seront promulgués les premiers textes juridiques définissant la politique en matière de protection et de mise en valeur des monuments et des sites historiques.<sup>3</sup>

### Le cadre législatif

Les deux principales lois de l'Algérie indépendante en matière de protection du patrimoine ; l'ordonnance 67-281 du 20 décembre 1967 et la loi 98-04 du 15 juin 1998, constituent aujourd'hui l'essentiel de l'arsenal juridique. En élargissant la notion de biens culturels au patrimoine immatériel ignoré jusque là, la nouvelle loi 98-04 du 15 juin 1998 constitue une réelle avancée. Elle définit la notion du patrimoine culturel, comme « l'ensemble des biens culturels immobiliers, mobiliers et immatériels ».

---

<sup>1</sup> LA CONVENTION France-UNESCO

<sup>2</sup> 5 Terme générique utilisé dans la littérature du XIX<sup>e</sup>. siècle pour qualifier aussi l'architecture maghrébine.

<sup>3</sup> Recueil législatif sur l'archéologie, la protection des sites, des musées et des monuments historiques. Agence nationale d'archéologie et de protection des sites et monuments historiques, Alger, Algérie.

### 3) Les biens culturels immobiliers :

#### 1. les monuments historiques dans la loi 98-04 :

les monuments historiques comprennent les sites archéologiques et les ensembles urbains ou ruraux<sup>4</sup>. Les biens culturels mobiliers quant à eux concernent le produit des explorations archéologiques, les objets d'antiquité, les éléments résultant du morcellement des sites historiques, le matériel anthropologique et ethnologique, les biens culturels liés à la religion, l'histoire de l'évolution sociale, économique et politique, les biens d'intérêts artistique, les manuscrits et incunables, livres, documents ou publications d'intérêt spécial, les objets numismatiques ou philatéliques et les documents d'archives<sup>5</sup>. La notion de biens culturels immatériels, introduite par la nouvelle loi est définie « comme une somme de connaissances de représentations sociales, de savoir, de savoir-faire, de compétences, de techniques, fondés sur la tradition dans différents domaines du patrimoine culturel représentant les véritables significations de rattachement à l'identité culturelle détenus par une personne ou un groupe de personnes. »<sup>6</sup> La volonté d'affirmer l'identité culturelle en la mettant en étroite relation avec la dimension patrimoniale apparaît comme un fait nouveau, révélateur d'une nouvelle approche face à la question identitaire qui s'affirme aujourd'hui comme un véritable fait de société. Alors que la précédente ordonnance concernait essentiellement les fouilles, les sites et les monuments historiques, les dispositions de<sup>7</sup> la loi de 1998, font référence au patrimoine culturel dans un sens plus large<sup>8</sup>. Dans un contexte mondial favorable à l'évolution du concept de patrimoine, le glissement sémantique, en faveur de l'introduction de la notion de biens culturels, dans la loi 98-04, pourrait être assimilé à une volonté d'ouverture vers des horizons plus larges de la dimension patrimoniale. Dans la pratique, il existe néanmoins des décalages importants entre les textes promulgués et leur mise en œuvre et faute de décrets d'application, la loi devient inopérante dans bien des cas.

### Les secteurs sauvegardés

La loi « Malraux » sur les secteurs sauvegardés et la restauration immobilière, adoptée en France, en août 1962, juste après l'indépendance de l'Algérie n'aura pas eu de répercussion sur l'ordonnance de 1967. Cette dernière englobera néanmoins la notion de site historique à protéger, défini comme un ensemble d'immeubles urbains ou ruraux pouvant appartenir à une ville ou à un village<sup>9</sup>

<sup>4</sup> 26 Voir la loi 98-04, article 8 27 Voir la loi 98-04, article 50 28 Voir la loi 98-04, article 67 29 Ainsi l'intitulé de la nouvelle loi est : Loi 98-04 relative à la protection du patrimoine culturel alors que la précédente ordonnance avait pour intitulé : Ordonnance 67-281 du 20-12-1967, relative aux fouilles et à la protection des Sites et monuments Historiques et Naturels 30 Ordonnance 67-281, titre III, sou-titre1, article

<sup>5</sup> Voir la loi 98-04, article 8 27

<sup>6</sup> Ordonnance 67-281 du 20-12-1967, relative aux fouilles et à la protection des Sites et monuments Historiques et Naturels 30 Ordonnance 67-281, titre III, sou-titre1, article

<sup>7</sup> Voir la loi 98-04, article 8 27

<sup>8</sup> , article 50 28 Voir la loi 98-04

<sup>9</sup> Patrimoine architectural et urbain des XIX<sup>ème</sup> et XX<sup>ème</sup> siècles en Algérie.  
« Projet Euromed Héritage II. Patrimoines partagés »

### 4) le patrimoine architectural du 19<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> siècle en Algérie :

Pour l'Algérie, beaucoup s'accordent à dire que la notion de patrimoine est un héritage de la colonisation française. Si tel est le cas, il convient de s'interroger sur le sens qu'il revêt dans le contexte algérien d'aujourd'hui. Au-delà de la valeur artistique ou économique d'un bien culturel, la notion d'identité est fondamentalement liée à celle du patrimoine. La reconnaissance comme patrimoine d'un héritage qui ne porte pas en lui des valeurs reconnues par tous comme déterminant son identité propre, peut pour certaines idéologies, représenter un insurmontable compromis.



Figure 2, époque coloniale Française, ALGER en 1900  
source- site web

A ce titre, en Algérie, la production architecturale et urbaine des XIX<sup>e</sup>. et XX<sup>e</sup> siècles issue de la présence française dans le pays, constitue un exemple édifiant. La conception patrimoniale rapportée à un espace architectural importé, voir imposé tel que c'est le cas de l'héritage colonial, renvoie indéniablement aux concepts de sens et de reconnaissance et par voie de conséquence au rapport de dissonance qui les fondent.

On peut donc, à juste titre affirmer qu'en Algérie, la notion de patrimoine architectural et urbain associée aux XIX<sup>e</sup>. et XX<sup>e</sup>. siècles, complexe et ambigu, est fortement problématique.<sup>10</sup>

Le patrimoine des XIX et XX siècles protégé représente moins de 6% du patrimoine national protégé ce qui, illustre très bien la très faible prise en charge et l'absence d'intérêt envers ce patrimoine récent.

---

Boussad AICHE, Farida CHERBI et Leila OUBOUZAR, page 8)

<sup>10</sup> Patrimoine architectural et urbain des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles en Algérie. « Projet Euromed Héritage II. Patrimoines partagés » Boussad AICHE, Farida CHERBI et Leila OUBOUZAR ; page 1)

## Monographie du maison Rannou

Ainsi, la question d'appropriation des édifices construits pendant la colonisation tant que patrimoine est d'actualité. En Algérie plusieurs édifices datant de la période coloniale ont été classé patrimoine national et ont fait l'objet de projets de restauration.

Nous constatons le récent classement de nombreux édifices néo-mauresques à Alger (les bâtiments de la Grande poste, la wilaya, la dépêche algérienne, les galeries algériennes) est révélateur de l'intérêt que commence à susciter l'architecture de l'époque coloniale.<sup>11</sup>

### 5) diversité du patrimoine architectural colonial en Algérie

Le patrimoine architectural du 19<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> siècle, dit récent présente une diversité stylistique, formelle et fonctionnelle incontestable : des immeubles d'habitations, des friches industriels et agricoles, des édifices publics : hôtels de villes, chambres de commerces, tétras, salles de spectacles....



Figure 3 Hotel Sofitel Algiers Hamma Garden Argel

L'héritage colonial contribue

aujourd'hui fortement à la structuration des espaces, à

L'enrichissement des typologies architecturales et à la définition de l'image urbaine.

Effectivement, les constructions en sont les signes les plus tangibles et les plus durables. «

Formes importées » ou issues d'un « métissage culturel » cette production constitue

aujourd'hui un répertoire architectural et artistique riche et varié, qui nous renvoie à son

histoire. Elle représente aujourd'hui « un patrimoine partagé » entre les deux rives de la

Méditerranée. L'histoire de l'architecture des influences et des échanges réciproques entre

les deux cultures peut nous éclairer et expliquer les modalités de leur production.

Ces images et ces typologies, reflètent en effet l'expression des pensées et tendances ayant

Prévaluées à l'époque. Leurs fondements et leurs effets sur la production architecturale

restent étroitement liés à l'histoire de l'architecture ainsi qu'à l'histoire du pays lui-même.

---

<sup>11</sup> ((Patrimoine architectural et urbain des XIX<sup>ème</sup> et XX<sup>ème</sup> siècles en Algérie. « Projet Euromed Héritage II. Patrimoines partagés » Boussad AICHE, Farida CHERBI et Leila OUBOUZAR ; page 4)

## Monographie du maison Rannou

### 6) présentation et choix du thème

Le territoire algérien est jonché de friches issues de multiples industries (ferroviaire, agricole, agroalimentaire...). Cependant, l'état d'abandon et de délabrement avancé dans lequel se trouve la grande partie de nos friches nous rappelle cruellement le retard dans lequel nous vivons.

Tandis que dans le reste du monde, ces bijoux de l'industrie se voient valorisés et réintégrés dans la vie quotidienne à coup de réhabilitation/reconversion en musée, éco-quartiers ou ensembles multifonctionnels, les friches en Algérie sont soit ignorées, soit rasées. A ce jour, il n'a jamais été question d'identifier ou d'inventorier les différentes typologies, encore



moins de quantifier leur nombre. Alors que ces opérations étaient menées à bien, nous aurions été en mesure de pouvoir juger de leurs potentielles valeurs patrimoniales ou d'usage

Figure 4 premier photo sur site-ksar temacine en 2013 - SOURCE AUTEUR

si

Tel est le constat avancé par plusieurs chercheurs dans le domaine de l'architecture et de l'histoire.

Notre thème de recherche concerne la valorisation du patrimoine industriel ou agricole du 20ème siècle à travers sa connaissance, sa découverte.

En effet, l'objet d'étude est l'exploitation agricole (Rannou) se trouvant entre Touggourt et Témacine dans l'oued Righ. Un ensemble d'édifices formant l'ancienne exploitation de palmiers qui assurait l'exportation de meilleures dattes vers plusieurs pays. Le but de la colonisation française était de bénéficier des ressources algériennes. Dans la région de oued righ « daglat noor » était comme ore de la région, la colonisation décide de créer des grandes fermes pour la production et exportation des dates, parmi ces fermes « la maison Rannou ».

## **Monographie du maison Rannou**

Nous Nous intéressons particulièrement à la partie résidentielle de l'exploitation : la maison. Nous essayons à travers cette étude monographique de la faire connaître et la proposer au classement afin de la préserver.

### **7) PROBLEMATIQUE**

Chaque édifice architectural a une composition spatiale fonctionnelle qui va répondre aux besoins d'usage, parmi ces édifices nous avons la maison Rannou. Notre problématique est celle d'une étude monographique : elle est basée sur un descriptif architectural et architectonique ainsi qu'une analyse détaillée des techniques constructives. Tout ceci doit être étayé par une documentation graphique et photographique de la maison,

Ainsi plusieurs questions s'imposent :

Comment se présente la maison dans son environnement ?

Quels sont les différentes composantes de l'ensemble ?

Quelles sont les caractéristiques architecturales et techniques de cet édifice ?

Dans quel état de conservation se trouve t-elle ?

### **8) OBJECTIFS :**

Les objectifs se résument comme suit :

- Produire une connaissance sur cet édifice
- Produire une documentation graphique et photographique
- Déceler ses valeurs patrimoniales
- Proposer des recommandations pour sa sauvegarde
- 

### **9) METHODOLOGIE :**

Notre travail s'appuie sur trois outils essentiels :

1. Une recherche théorique sur le patrimoine architectural datant de la période coloniale
2. Un travail sur terrain sous forme : de relevés et reportage photographique avec production d'un dossier graphique
3. Une analyse sous forme de fiches et conclusion

## **CHAPITRE 02 : L'état de l'art**

### INTRODUCTION

La problématique du patrimoine du 19<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> siècle a été amplement traité au département de l'architecture de Tizi Ouzou, les publications Samia Bouaziz et de Mohamed Dahli nous ont été d'un grand apport.<sup>12</sup>

Dans un contexte international très favorable aux opérations de reconnaissance et de conservation patrimoniales, l'Algérie, depuis une quinzaine d'années, s'est inscrite dans la même dynamique de promotion. En effet, depuis l'adoption du texte de loi 98-04 (JORADP, 1998) relatif à la protection du patrimoine culturel, grand nombre de biens matériels et immatériels du territoire national ont été élevé au rang de patrimoine. Cet essor a aussi été exacerbé par la profusion des fonctions et des typologies des biens patrimoniaux recensés jusque-là. Villes et villages anciens du Sahara et des montagnes, tombes et mausolées ancestraux, cités antiques ont petit à petit rallongé les listes patrimoniales à l'instar des composantes industrielles qui n'y figurent qu'au nombre de trois en dépit de leur grande présence dans les territoires urbains et ruraux. Cet état de fait est d'autant plus incompréhensible car la période des 19<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> siècles au cours de laquelle la majorité des œuvres industrielles furent produites a été annexée au champ chronologique d'investigation des composantes patrimoniales depuis la grande conférence générale de l'UNESCO portant sur « l'identification, la protection, la conservation, la mise en valeur et la transmission aux générations futures du patrimoine culturel ». Depuis les composantes inhérentes à la culture industrielle et à ce laps de temps ont été grandement reconnues. Cet état des lieux renforcé par un état de l'art maigre pour ne pas dire vierge sur cette thématique du patrimoine industriel au niveau national, nous encourage à nous inscrire dans une dynamique de préservation et de promotion de ce segment patrimonial en péril

---

<sup>12</sup> Samia Bouaziz1 , Mohamed Dahli1 1Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou, Algérie  
Devenir du patrimoine architectural industriel des 19<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> siècles en Algérie



## Monographie du maison Rannou

### II.1/ Références stylistiques des édifices de période coloniale en Algérie :

#### 1. Le style néoclassique :

Jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup>. siècle le néoclassique français sera le style dominant en Algérie, et à l'image des model français, les principales implantations coloniales dans les villes algériennes seront de type Haussmannien. L'aménagement du front de mer d'Alger, en 1865 par l'architecte Frédéric Chassériau sera l'une des images les plus représentatives de cette tendance (13)



Fig

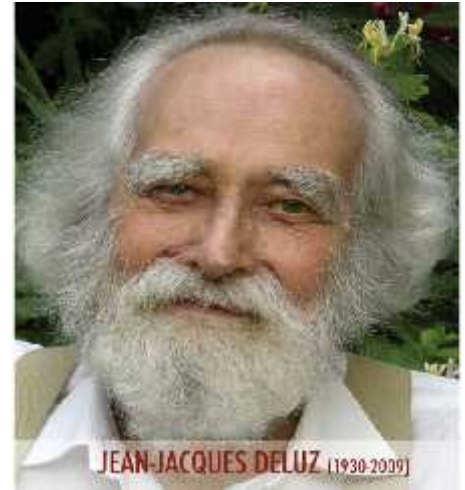
Figure 6le néoclassique a Bejaia



13 Patrimoine architectural et urbain des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles en Algérie. « Projet Euromed Héritage II. Patrimoines partagés » Boussad AICHE, page 6

### 2. Le style néaumauresque :

Au tournant du siècle l'avènement du «style Jonnart 20» en Algérie va marquer l'abandon progressif de l'architecture néoclassique au profit de tendances «orientalistes » qui comme le souligne J.-J. Deluz ambitionnent de récupérer le décor islamique et l'expression populaire<sup>14</sup>.



De la France protectrice et soucieuse des traditions ce «style du protecteur », destiné à gagner la

Sympathie des autochtones, va donner, dès 1898, une orientation nouvelle à l'architecture

Des bâtiments publics prestigieux et emblématiques, dont beaucoup marquent aujourd'hui encore très Fortement le paysage urbain de nombreuses villes algériennes, seront édifiés.

On pourra ainsi citer à titre d'exemples, la wilaya (architecte Henri Petit) ou encore la grande poste (Architectes Voient et Tondoire) à Alger, l'Hôtel Cirta à Constantine

Figure 7 photo de j-j-deuz



Figure 8 wilaya d Alger –source site web

Dans un article d'Edmond Douté qui paraît dans la revue Africaine n° 50 en 1906 l'auteur cite une circulaire recommandant l'utilisation d'une architecture plus locale et faisant référence au patrimoine architectural algérien adressée par

**le Gouverneur Général d'Algérie Jonnart, aux trois préfets d'Algérie au sujet de la construction des bâtiments publics instituant ainsi une forme de style officiel**



Figure 9 hôtel Cirta Constantine -source site web

---

<sup>14</sup>-Patrimoine architectural et urbain des XIX<sup>ème</sup> et XX<sup>ème</sup> siècles en Algérie. « Projet Euromed Héritage II. Patrimoines partagés » Boussad AICHE, page 7

## Monographie du maison Rannou

### Exemples d'édifices du 19eme et 20eme siècle en Algérie classé patrimoine national :

- **Le Musée MAMA :**



- Cet édifice est construit entre 1901 et 1909, ce majestueux bâtiment de cinq niveaux est un des fleurons de l'architecture néo-mauresque. Au début de XIXe siècle, celle-ci s'est efforcée de donner aux édifices coloniaux ainsi qu'aux constructions individuelles, des éléments de décors puisés du patrimoine architectural algérien et réalisés par des artisans algériens.

- **La Grande Poste d'Alger**



## Monographie du maison Rannou

- C'est un édifice de style néo-mauresque, (ou, plus précisément, du style appelé "arabisation") construit à Alger en 1910 par les architectes Voient et Toudoire<sup>1</sup>, qui abrite les services de la poste algérienne au cœur de la ville d'Alger en Algérie.
- **Le musée saharien d'Ouargla**



Le musée saharien a été construit en 1936 dans un style néo-soudanais. Il abrite des objets ainsi que des photos anciennes relatant la vie quotidienne de la région d'Ouargla. Dans ce musée sont conservées également des pièces archéologiques issues notamment des fouilles menées à Sedrata. Classé patrimoine national, il a été restauré en 2014.

- **Bâtiments ERIAD de Hussein Dey « Moulin Narbonne » :**

Présentation<sup>13</sup>

Situé dans la localité d'Hussein Dey, sur l'actuelle rue Tripoli à Alger, la Minoterie de Narbonne a été construite en 1862 par Louis Gonzagues Narbonne. C'était un grand moulin à vapeur de 8 paires de meules, transformé et agrandi il permettait la mouture de 350 à 400 quintaux de blé par jour. L'édifice était encore plus important du fait qu'il soit le premier immeuble industriel à s'implanter dans la localité (Rahmani H, Lamali F, Midini Y, 2008).

<sup>13</sup> • Samia Bouaziz<sup>1</sup>, Mohamed Dahli<sup>1</sup> 1Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou, Algérie  
Devenir du patrimoine architectural industriel des 19<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> siècles en Algérie



## Monographie du maison Rannou



Figure 10 batiments eriad Hussien day- source arch:Samia Bouaziz

devenue bâtiments ERIAD<sup>14</sup>, il constitue à ce jour une composante permanente du paysage urbain de la ville d'Alger. Cependant, son activité autrefois florissante s'est mise à ralentir jusqu'à prendre fin. L'immeuble devenue friche industrielle. Le secteur de l'enseignement supérieur a pris l'édifice comme support pédagogique à différentes reprises à suscité un regain d'intérêt des autorités locales envers cette composante fondatrice de la ville actuelle d'Hussein Dey.

### Conclusion :

A travers ce qui précède apparaît la richesse architecturale du paysage architectural de l'Algérie. Les édifices datant de période coloniale sont diversifié, varié et présentent une richesse stylistique et culturelle.

Sur le plan fonctionnel, les édifices sont des administrations tel que les hôtels de villes, des banques,...ou des édifices utilitaires tel que les brasseries, les fermes, les usines, les briqueteries ...etc.

La monographie que nous menons contribue à enrichir un inventaire en cours sur ce type de patrimoine.

---

<sup>14</sup> • Samia Bouaziz<sup>1</sup>, Mohamed Dahli<sup>1</sup> Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou, Algérie  
Devenir du patrimoine architectural industriel des 19ème et 20ème siècles en Algérie

*...CHAPITRE 03...*

**CAS D'ETUDE -**

## Monographie du maison Rannou

### 1. CONTEXTE URBAIN DE L'EDIFICE :

L'édifice est sise dans la commune de Touggourt : située dans le sud-est d'Alger, dans la région d'oued Righ. Touggourt est la ville qui contient la plus forte densité dans la région, et présente des éléments patrimoniaux.

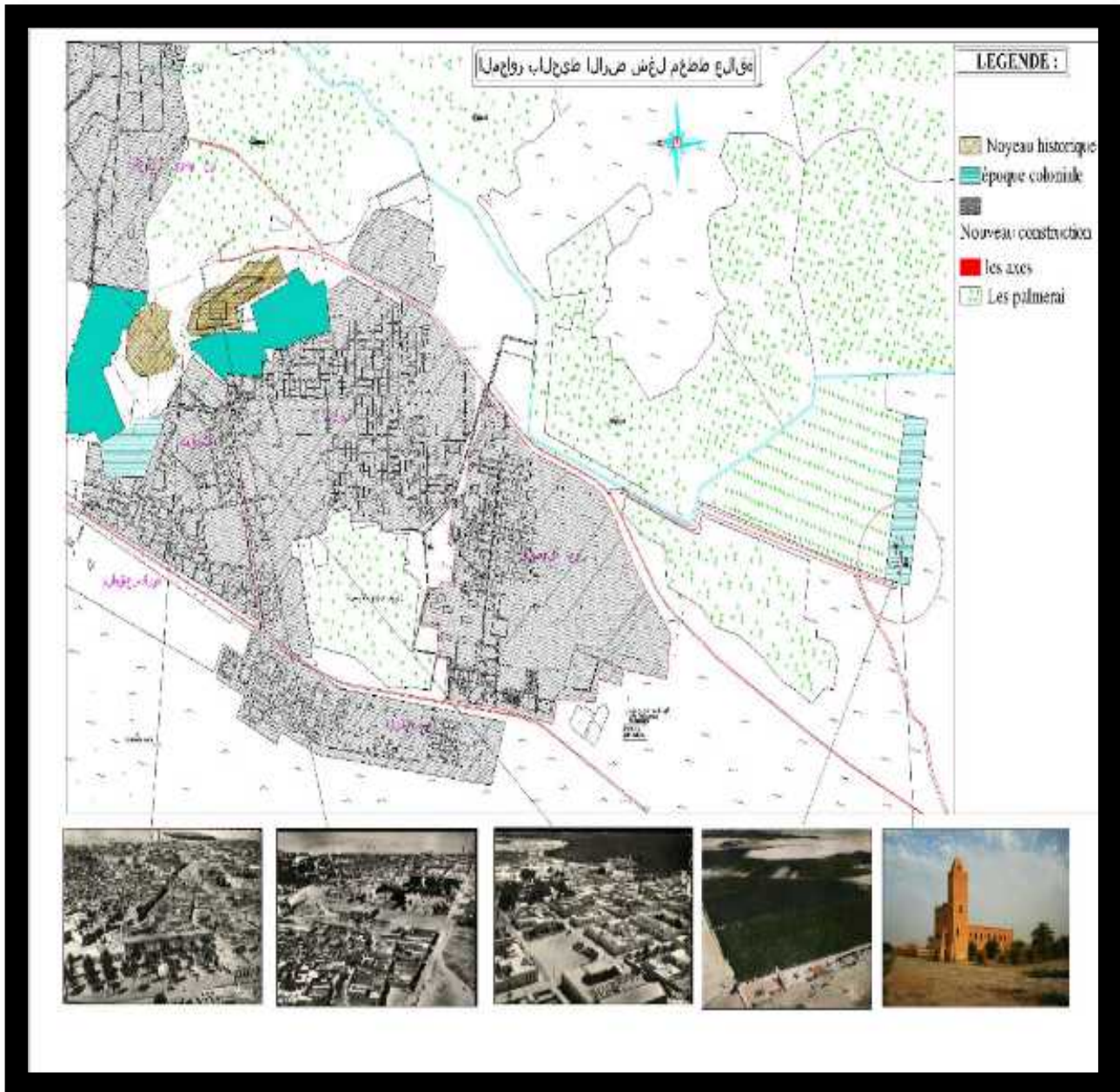


Figure 11La carte de synthés de la ville de Touggourt (Source auteur)

## Monographie du maison Rannou

Malgré la richesse de la région de Touggourt en patrimoine et en histoire, son patrimoine architectural est marginalisé, voir méconnu. La ville risque de perdre son patrimoine historique, alors qu'il y a déficit en équipement culturel et touristique.

### 2. ENVIRONNEMENT IMMEDIAT DE LA FERME RANNOU :

La maison se situe dans un milieu saharien entouré par un grand champ de palmiers (plus de trois kilomètre de diamètre) .à cause de ce contexte notre édifices devient un élément d'appel pour la région parce que il est le seul édifice de cette zone dont le minaret forme un élément architectural fort





## Monographie du maison Rannou

### 3. -PRENSTATION DE La FERME RANNOU :

Ferme Rannou (maison des dattes ) c'est l'ancien siège social de la C.A.S.A COMPAGNIE AGRICOLE DU SAHARA ALGERIENE, crée un 17 février 1926.



Figure 12 fiche publicité de la ferme Renou \_source site web

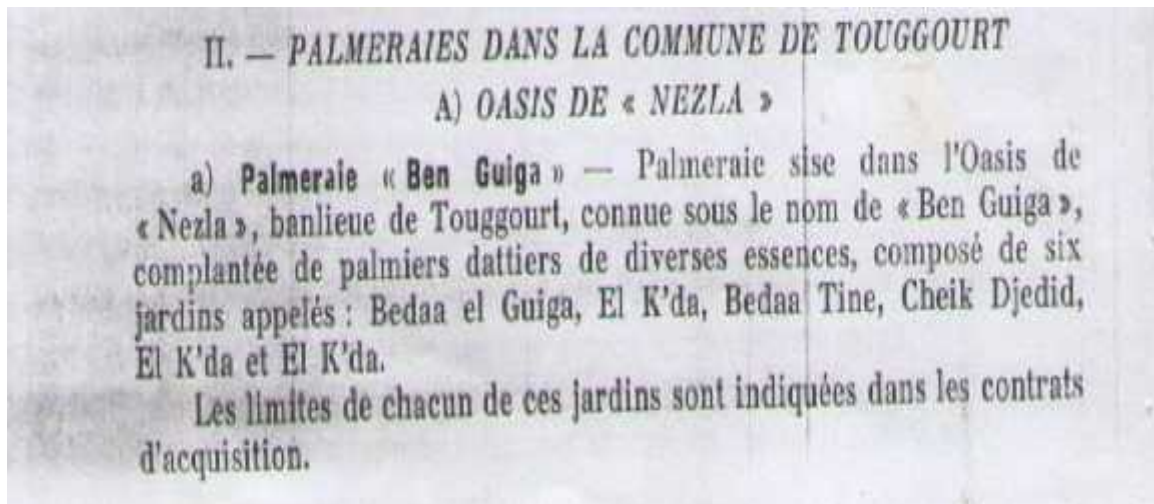


Figure 13 : une partie de statue de C.A.S.A défini les limites de ferme ranno-source statue C.A.S.A

## Monographie du maison Rannou

### 4. EVOLUTION HISTORIQUE DE LA BATISSE :

« Une si belle bâtisse, une si belle palmeraie,.....IL y a 50 ans elle était l'exploitation modèle du palmier de la meilleur datte muscade réputée deglet nour, aujourd'hui, la bâtisse n'est que ruine et des palmiers fétiches et non productifs, envahie par des mauvaise herbes et des fantômes. L'exploitation Rano était reliée aux chemins de fer, il y avait des wagonnettes qui traversaient la petite palmeraie de Nezla pour pouvoir acheminer les dattes à la gare de Touggourt, puis au port d'Annaba ou Alger pour enfin atterrir en Europe. »

« Bordj Rannou grouillait de vie et de richesses, aujourd'hui personne n'y va même pas les sois disant propriétaires que lorsqu'il est question de récolte »<sup>15</sup>.

C'est une exploitation d'acclimatation crée en 1917 par le colon Rannou<sup>16</sup>, une compagnie agricole du Sahara devenu négociant de dattes, positionnée tous près des lacs de Medja, Elle englobe des locaux de traitement, conditionnement, conservation et stockage des dattes en plus d'un laboratoire expérimental.

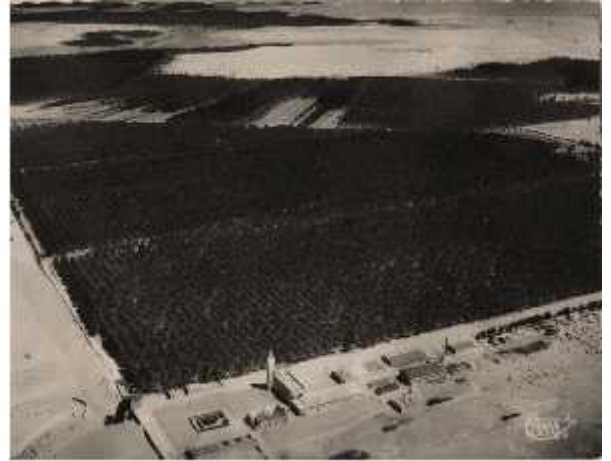


Figure 14 vue aérienne de la ferme rannou –source MR youcef khmissiti

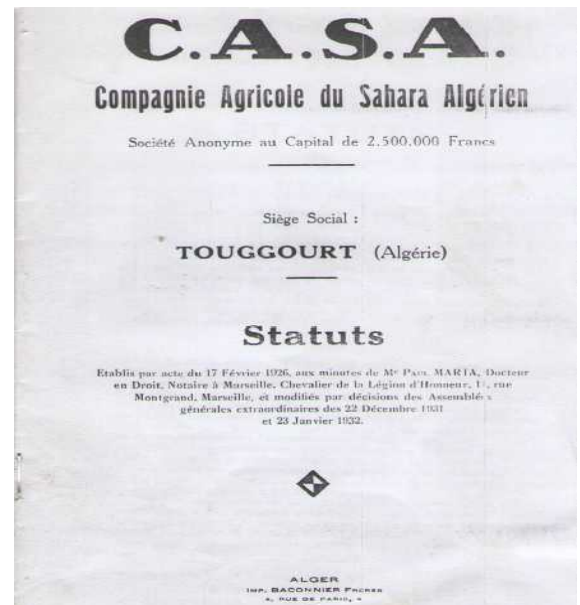


Figure 15 statuts de la C.A.S.A source Mr kH Misti



<sup>15</sup> Abdelbasset Kadir professeur et chercheur de la région de « oued righ »

<sup>16</sup> Statue de C .S.A.A

## Monographie du maison Rannou

La bâtisse est construite avec des matériaux locaux tel que la pierre gypseuse le plâtre "Djeps», fabriqué sur place à l'aide d'une batterie de main d'œuvre locale et une matière première extraite du Magtaa qui se trouve à proximité du site, la construction a bénéficié dans ses fondations et ses finitions d'une attention particulière ce qui lui permet de résister aux agressions du temps et de l'humain.



*Figure 17 intérieur de la maison -source auteur-*



*Figure 16 matériaux de construction de la maison*



## Monographie du maison Rannou

### 5. REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE ET DESCRIPTIF:



Fig.18 : entrée à la ferme source auteur

## Monographie du maison Rannou



Figure 19 : les Hangars de traitement des dattes -source auteurs



Figure 20 maison rano ; les fourneaux -source auteur

## Monographie du maison Rannou



*Figure 20 les palmeraies de la ferme –source auteurs*



F.

*Figure 19 lac de merdjardja -sources auteurs-*

**B. Le Dossier graphique**

1/ La composition de l'ensemble : voir dessin planche N° 01

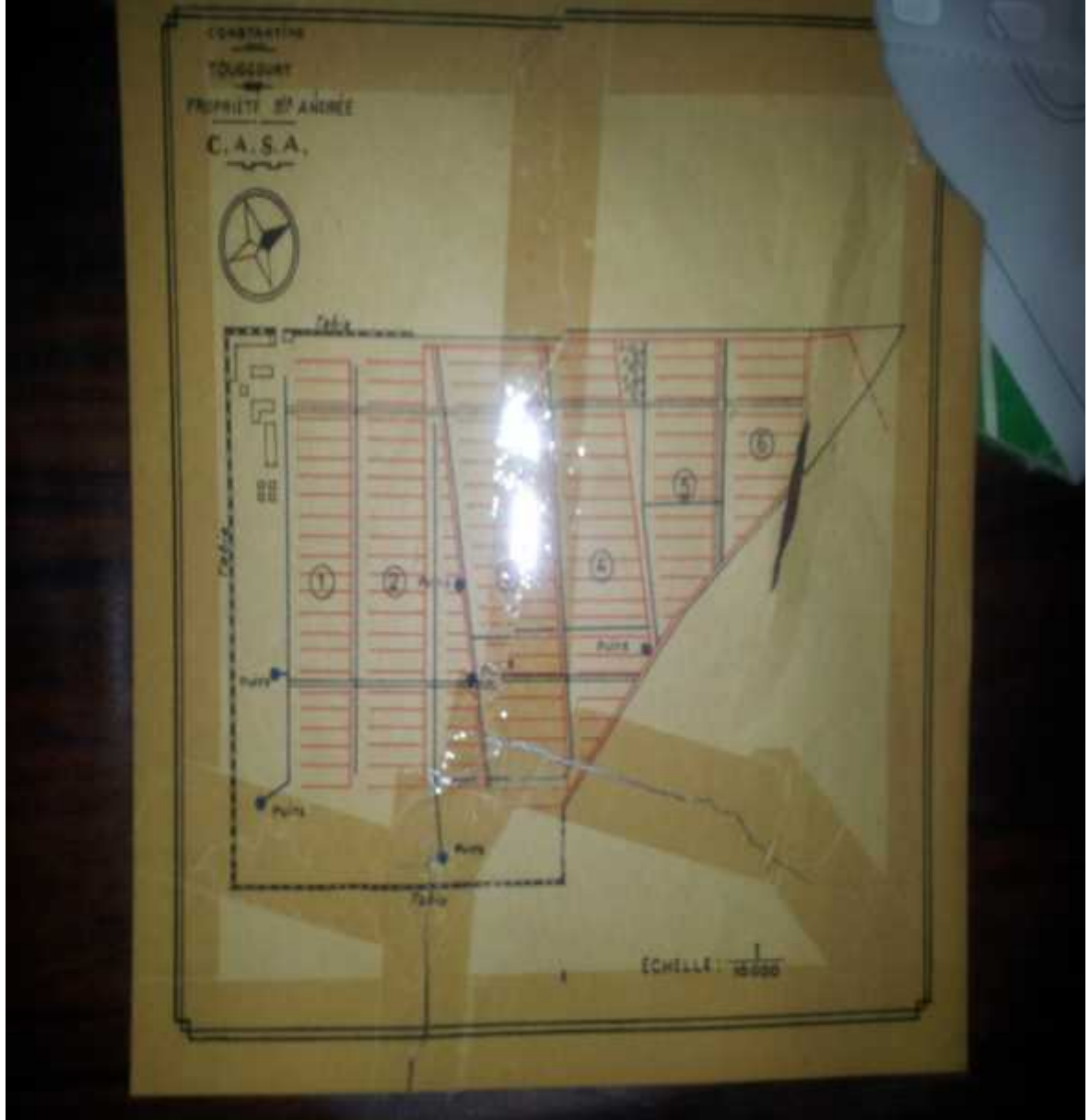


Figure 22 plan de masse -source sur site-



## Monographie du maison Rannou

2/ Les façades de l'édifice : voir dessin planche N°02



Figure 23 façade est -s/auteur

La façade Est présente une composition volumétrique qui met en avant un escalier monumental surhaussé d'une coupole hémisphérique.

L'horizontalité est soulignée par la galerie du premier étage, alors que la verticalité domine à partir de la tour qui se réfère au Minaret.



## Monographie du maison Rannou



Figure 24 façade nord-source auteur

La façade nord - voir dessin planche N°03-,

La Façade met en avant une galerie avec des arcatures larges donnant accès aux espaces de travail. La tour de 18 mètres est surhaussée d'une coupole et consolidée par deux contreforts en pierres.

## Monographie du maison Rannou



Figure 25 façade ouest -s.auteur

La façade ouest -voir dessin planche N°04 –

c'est la face qui donne sur l'axe routier. Simple, la tour présente des ouvertures se référant aux minarets longues et étroites. L'aile présente une horizontalité soulignée par des ouvertures d'époque.

## Monographie du maison Rannou

### 3. Les surfaces du bâti :

Les pièces	La surface	Les Espaces	Surface
Ranut	700 m <sup>2</sup>	Espace totale	10804 m <sup>2</sup>
Garage	400 m <sup>2</sup>	Space bati	2190 m <sup>2</sup>
Hangar 1	209 m <sup>2</sup>	Espace no bati	8614 m <sup>2</sup>
Hangar 2	182 m <sup>2</sup>		
Hangar 3	209 m <sup>2</sup>		
Hangar 4	104 m <sup>2</sup>		
Hangar 5	104 m <sup>2</sup>		
Archive	100 m <sup>2</sup>		

**Dossier graphique et fiches**

## **Monographie du maison Rannou**

### **Conclusion générale**

**L'édifice est une construction datant du début du 20<sup>ème</sup> siècle**

**Il est parmi les rares constructions à caractère agricole situé au sud de l'Algérie.**

**Il présente une architecture se réfèrent à l'architecture néo mauresque, à travers la galerie d'arcatures offrant une horizontalité rappelant l'environnement urbain du ksar de Nezla, l'usage de coupoles et la tour du minaret marquant une verticalité et une monumentalité inspirée des mosquées de la région.**

**Les matériaux de construction utilisés sont la pierre locale, la brique, le plâtre et les profilés métalliques même si des troncs de palmiers ont été utilisés de façon accessoire comme faux plafonds.**

**Il recèle des valeurs patrimoniales et présente des potentialités d'usage qui peuvent lui donner une seconde vie.**

**Ce modeste travail est appelé à être affiner et approfondie pour le classement de cet édifice et sa préservation.**

## Monographie du maison Rannou

### Bibliographie

- Recueil législatif sur l'archéologie, la protection des sites , des musées et des monuments historiques. Agence nationale d'archéologie et de protection des sites et monuments historiques, Alger, Algérie.
- Ordonnance 67-281 du 20-12-1967, relative aux fouilles et à la protection des Sites et monuments Historiques et Naturels 30 Ordonnance 67-281, titre III, sou-titre1, article
- Patrimoine architectural et urbain des XIX ème et XX ème siècles en Algérie. « Projet Euromed Héritage II. Patrimoines partagés » Boussad AICHE, Farida CHERBI et Leila OUBOUZAR,
  
- Samia Bouaziz1 , Mohamed Dahli1 1Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou, Algérie  
Devenir du patrimoine architectural industriel des 19ème et 20ème siècles en Algérie
  
- statue de C.A.S.A défini les limites de ferme ranno-source statue C.A.S.A
  
- Architecture of mosque, Hassan Fathy.
- villes Algériennes à l'exemple du colloque international « ALGER lumières sur la ville »
  
- Picard, Aleth ; Architecture et urbanisme en Algérie, D'une rive à l'autre (1830-1962)- REMMM, N°73-74, Figures de l'orientalisme, Edisud, 1996,
- <sup>1</sup> Oulebsir, Nabila ; «La découverte des monuments de l'Algérie. » . Figures de l'orientalisme en architecture. REMMM, N°73-74, Edisud, 1996. .

### Sites web :

[www.google.com](http://www.google.com)

[www.googleimage.com](http://www.googleimage.com)

<http://www.isesco.org>

<http://www.isesco.org>

<http://www.museumwnf.org>

## Monographie du maison Rannou

### les figures

<b>Figure 1 la découverte de l'édifice -source auteur .....</b>	<b>8</b>
<b>Figure 2, époque coloniale Française, ALGER en 1900 source- site web.....</b>	<b>11</b>
Figure 3Hotel Sofitel Algiers Hamma Garden Argel.....	12
Figure 4 premier photo sur site-ksar temacine en 2013 - SOURCE AUTEUR.....	13
Figure 5le néoclassique à Alger.....	17
Figure 6le néoclassique a Bejaia .....	17
Figure 7 photo de j-j-deuz.....	18
Figure 8 wilaya d Alger –source site web.....	18
Figure 9 hôtel Cirta Constantine -source site web.....	18
Figure 10 batiments eriad Hussien day- source arch:Samia Bouaziz.....	21
Figure 13La carte de synthés de la ville de Touggourt (Source auteur).....	23
Figure 15 fiche publicité de la ferme Renou _source site web.....	25
Figure 16 : une partie de statue de C.A.S.A défini les limites de ferme ranno-source statue C.A.S.A .....	25
Figure 11 statuts de la C.A.S.A source Mr kH Misti .....	26
Figure 12 vue aérienne de la ferme rannou –source MR youcef khmissiti .....	26
Figure 17 maison Ranno -source auteur .....	28
Figure 21 lac de merdjardja -sources auteurs- .....	30
Figure 22 les palmeraies de la ferme –source auteurs .....	30
Figure 23 machine de traitement des dattes.....	30
Figure 24 plan de masse -source sur site-.....	31
Figure 25 façade est -s/auteur .....	32
Figure 26 façade nord-source auteur .....	33
Figure 27 façade ouest -s.auteur .....	34

**ANNEXE**



## Monographie du maison Rannou

**FEKHAR ISLEM  
DE MASTER 2/ OPTION : PATRIMOINE**

**Blida le 13 OCTOBER 2015**

**UNIVERSITE DE BLIDA  
INSTITUT DES SCIENCES D'ARCHITECTURE**

**A  
MONSIEUR LE MINISTRE  
MINISTERE DE LA CULTURE  
ALGER**

**O B J E T : Demande d'ouverture d'un classement.**

**Monsieur Le Ministre ;**

Nous avons l'honneur de venir par la présente respectueuse, vous demander de bien vouloir accepter notre demande pour le classement du site appelé « MAISON RANO », site situé dans la ville de TOUGHOURT, wilaya de OUARGLA et ce en application de la loi N°98-04 du 15 juin 1998 relative à la protection du patrimoine culturel et notamment son article 17.

Le choix à été opté sur ce site, après étude de son historique qui nécessite réellement une attention particulière et une protection sérieuse pour sa sauvegarde ; ce patrimoine national crée en 1917 a abrité une exploitation d'acclimatation par le colon RANO, fonction noble de l'agriculture dans cette région qui est la culture et l'exportation des dattes

Monsieur le Ministre, nous attirons votre attention que ce patrimoine est en voix de destruction et par la nature et les êtres humains.

Nous suggérons sa restauration et son aménagement en musée de la ville pour des expositions concernant la culture des dattes et ses dérivés.

Tout en comptant sur votre lucide compréhension et en vous souhaitant bonne réception ; nous restons à votre entière disposition pour de plus amples informations et nous vous prions Monsieur le Ministre de croire à l'expression de notre haute considération .

**PIECES JOINTES :**

- PLAN DU SITE
- PLAN de situation
- PHOTOS DU SITE

# C.A.S.A.

## Compagnie Agricole du Sahara Algérien

Société Anonyme au Capital de 2.500.000 Francs

---

Siège Social :

**TOUGGOURT** (Algérie)

---

## Statuts

Etablis par acte du 17 Février 1926, aux minutes de M<sup>r</sup> PAUL MARTA, Docteur en Droit, Notaire à Marseille, Chevalier de la Légion d'Honneur, 11, rue Montgrand, Marseille, et modifiés par décisions des Assemblées générales extraordinaires des 22 Décembre 1931 et 23 Janvier 1932.



ALGER  
IMP. BACONNIER FRÈRES  
4, RUE DE PARIS, 4

# Compagnie Agricole du Sahara Algérien

Société Anonyme au Capital de 2.500.000 Francs

## STATUTS

### TITRE PREMIER

OBJET. — DÉNOMINATION. — SIÈGE. — DURÉE.

#### ARTICLE PREMIER

Il est formé entre les propriétaires des actions ci-après créées et de celles qui pourront l'être par la suite, une Société anonyme qui sera régie par le Code de Commerce, par les lois en vigueur sur les Sociétés et par les présents Statuts.

La Société pourra, en outre, se prévaloir, dans l'avenir et dans la limite la plus large, des dispositions de toutes lois nouvelles qui seraient promulguées au cours de la vie sociale.

#### ARTICLE 2.

La Société a pour objet toutes opérations immobilières, foncières, agricoles, industrielles, commerciales et financières se rattachant directement ou indirectement à l'exploitation de terrains et de propriétés de toute nature dans l'Afrique du Nord. Notamment l'achat, la vente, la location, l'exploitation des terrains et domaines agricoles, spécialement de palmeraies dans le Sud Algérien ; le forage des puits artésiens et autres ; l'exploitation de sources minérales et autres ; l'obtention et l'exploitation de toutes concessions ; l'acquisition de terrains et propriétés, de toutes concessions et propriétés agricoles et autres, leur mise en valeur pour toutes utilisations et leur exploitation directe ou indirecte.

La culture des palmiers dattiers, et arbres de toutes essences et de toutes productions dans toute l'Afrique du Nord, le commerce des dattes et autres fruits provenant des dites régions.

La participation directe ou indirecte dans toutes opérations pouvant se rattacher à l'un des objets précités par voie de création de Sociétés nouvelles, d'apports, de souscriptions, achats de titres ou droits sociaux, fusion, association en participation ou autrement.

#### ARTICLE 3

La Société prend la dénomination de :

« COMPAGNIE AGRICOLE DU SAHARA ALGÉRIEN »

Cette dénomination pourra être modifiée et même changée par délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires réunie et votant dans les conditions prévues ci-après sous les articles 47 et 48.

## Monographie du maison Rannou